



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Convoqué le vendredi 21 JUIN 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA REFORME DES MODES
D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie.....Procuration à Mme Primo
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard
KADRI ZahiaProcuration à Mme Pona
PARLANI René.....Procuration à Mme Arnal
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier.....Procuration à M. Porcédo
SEMENZIN VéroniqueProcuration à M. Pontet
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Absente
RIGAUD Hervé.....Absent
AMIC BrunoAbsent
APOTHELOZ Brigitte
BALDO AntonioProcuration à Mme Apothéloz
BLANGERO MaryseAbsente
LEPOITTEVIN ClémentAbsent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 24
Nombre de pouvoirs : 06
Absents à la séance : 05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le Gouvernement a annoncé vouloir revoir le cadre normatif applicable aux modes d'accueil du jeune enfant.

Depuis la loi pour un état au service d'une société de confiance (loi ESSOC) adoptée en avril 2018, le Gouvernement peut sur ordonnance modifier certaines règles. Il entend passer en force avant l'été sa réforme sur les modes d'accueil dans la Petite Enfance.

Aucune date ni document présentant le contenu des futures ordonnances n'a encore filtré mais les différents acteurs de la Petite Enfance ont été auditionnés et attendent avec impatience les arbitrages du Ministère.

Le Collectif "Pas de bébés à la consigne" a été reçu à plusieurs reprises et entend faire entendre ses propositions.

En faisant le choix de maintenir un mode de gestion municipale de la Petite Enfance, en maintenant des taux d'encadrements par des personnels formés supérieurs aux normes imposées, en n'ayant jamais appliqué le décret Morano, Gardanne assume ses choix en matière d'accueil des jeunes enfants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE, à l'unanimité,

D'apporter son soutien au Collectif ainsi qu'aux professionnels et aux parents qui se mobilisent actuellement :

- pour le bien-être et la sécurité des enfants
- pour les établissements d'accueil et un service public de qualité de la Petite Enfance
- pour l'accès des assistants (es) maternels (les) à la Médecine du Travail
- pour une politique de la Petite Enfance ambitieuse et attentive vis-à-vis de nos enfants.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 03 JUIL. 2019

AFFICHÉE LE : 03 JUIL. 2019

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 03 JUIL. 2019